



ASSOCIATION  
AGRICOLE DES  
CAPTAGES DE  
RENNES

## DOSSIER DE PRESSE

**66 ha de terres agricoles échangées  
pour la pérennité de l'agriculture et de la qualité de l'eau !**

*Présentation de résultats de l'échange foncier agricole sur le bassin  
versant des Drains du Coglais*

**Lundi 17 NOVEMBRE 2014 A 11 HEURES**

\*\*\*

**Mairie de St Germain en Coglès (35 133)**



**Contact presse SMPBR :**

Magali GRAND, coordination du projet

Tél : 02.23.62.11.75 – 06 12.11.37.11 Fax : 02.23.62.11.39

Mail : [mgrand@smpbr.fr](mailto:mgrand@smpbr.fr)

## **Un projet original et ambitieux : échanger des parcelles en propriété**

### **L'enjeu : lier la qualité de l'eau et le maintien des exploitations agricoles**

---

Le captage des Drains du Coglais est une ressource en eau stratégique pour le bassin rennais et pour le département d'Ille et Vilaine. Ce captage composé de 13 drains souterrains produit 15 000 m<sup>3</sup>/jour d'une eau de bonne qualité, si ce n'est en nitrates.

C'est ce paramètre qui a classé le bassin versant en "captage prioritaire" suite au Grenelle de l'Environnement. Ce classement laisse la place à 3 ans de programme d'actions à destination des agriculteurs avant d'envisager une réglementation supplémentaire si les objectifs ne sont pas atteints.

La mobilisation a été forte autour de l'enjeu : un groupe d'agriculteurs a décidé de travailler sur la question foncière afin de réduire la pression du pâturage sur les Drains prioritaires, limitant ainsi les transferts d'azote (nitrates) dans l'eau. Le SMPBR a choisi de les accompagner, dans le cadre du contrat territorial pour la qualité de l'eau, financé majoritairement par l'Agence de l'Eau (ainsi que le conseil Régional et le Conseil Général)

### **L'initiative d'un groupe d'agriculteur**

---

Sur le Drain N°4, la motivation d'agriculteurs couplée à une réserve foncière de la SAFER a permis d'organiser un échange de parcelles agricoles entre 7 agriculteurs.

Une concertation de 2 ans et demi, au cours de laquelle les agriculteurs ont choisi d'entrer ou de sortir du projet, a permis un échange de 66 ha, s'apparentant à un puzzle géant !

### **Les chiffres clés pour comprendre le projet**

---

La première rencontre a eu lieu en décembre 2011. 12 exploitants étaient présents, sur 33 personnes invitées. Cartes à l'appui, chacun s'est exprimé sur ses souhaits en terme de foncier.

Par la suite 8 réunions de travail sur les scénarios ont été organisées en 2 ans, jusqu'en février 2014 date où le projet final a été arrêté.

Plus de 15 scénarios ont été bâtis lors de ces réunions allant de 25 à plus de 110 ha échangés. De nombreux contacts ont été pris entre ces réunions par les agriculteurs eux-mêmes pour aboutir à un scénario de compromis entre l'intérêt du plus grand nombre d'agriculteurs, l'acceptation par les propriétaires et du SMPBR.

Les propriétaires ont été invités à plusieurs étapes du projet, car ils sont au centre de la concrétisation de cet échange en propriété.

**La signature définitive de l'acte d'échange notarié s'est effectué le 28/8/2014, pour un échange de 66,6 ha entre 11 propriétaires et 7 exploitants agricoles.**

## **L'importante implication de tous**

---

### **Les agriculteurs**

La question du foncier est une question très sensible pour les agriculteurs.

Mais les agriculteurs ont bien compris l'intérêt pour eux de se mobiliser autour d'un tel projet : échanger des terres afin de faciliter le travail, éviter une réglementation supplémentaire et protéger l'eau.

### **Les propriétaires**

Certaines parcelles échangées étaient mises en location à des agriculteurs intéressés par l'échange. Ces propriétaires sont des acteurs indispensables pour l'aboutissement du projet : ils ont eux aussi compris l'intérêt du projet.

### **La Chambre d'agriculture**

La chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine a de l'expérience dans l'accompagnement d'agriculteurs dans des projets d'échange. Ceux-ci sont habituellement des échanges en jouissance, c'est-à-dire que la parcelle change de locataire, mais uniquement dans l'usage. L'originalité de ce projet, qui en fait sa force, est que l'échange est réalisé en propriété. La chambre d'agriculture a mis les moyens humains nécessaires à disposition de l'aboutissement de ce projet.

### **La SAFER** (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural)

Le rôle de la SAFER est primordial dans un tel projet. Ainsi en 2011-2012, 6 ha ont été mis en réserve en vue d'un stock de lissage pour les échanges. Plus globalement, autour de ce projet, ce sont plus de 30 ha qui ont été gérés puis attribués par la Safer avec le projet d'échange en toile de fond.

### **Le notaire**

Maître Bouvier, notaire à St Brice en Coglès s'est beaucoup impliqué dans la bonne finalisation de ce dossier car la difficulté technico-administrative est complexe. Les nouvelles règles d'imposition sur la plus-value foncière ont dues être gérées.

### **La DDTM** (Direction départementale des Territoires et de la Mer)

La DDTM d'Ille-et-Vilaine a été sollicitée à plusieurs reprises pour aider à la résolution de problèmes administratifs bloquant (notamment sur le transfert de DPU entre département).

### **Le SMPBR** (Syndicat Mixte de production d'eau potable du Bassin Rennais)

L'objectif du SMPBR est la pérennité de la ressource en eau des Drains. Un contrat territorial de protection de la qualité de l'eau est engagé depuis de nombreuses années avec l'Agence de l'eau, le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

Le SMPBR accompagne les projets des agriculteurs qui ont un lien avec la qualité de l'eau. Cet échange foncier, basé sur la volonté d'augmenter les surfaces pâturables à proximité des sièges d'exploitations, a un intérêt direct pour l'eau.

Le SMPBR a pris en charge l'animation du projet (réalisé par la Chambre d'agriculture) et complète l'aide financière apportée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine (50%).

### **Le Conseil Général d'Ille et Vilaine**

La politique de soutien à l'agriculture du Conseil Général lie la pérennité des exploitations et la protection de l'environnement. Le Conseil général accompagne financièrement les projets d'échanges fonciers entre agriculteurs à hauteur de 50% des frais HT engagés (notaires, géomètres..)

### **L'Agence de l'eau Loire Bretagne**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a signé une convention avec les SAFER et les chambres d'agriculture afin que sur les secteurs prioritaires pour l'eau, des projets d'échanges fonciers tel que celui-ci puissent voir le jour. L'Agence de l'eau participe au financement du contrat territorial porté par le SMPBR à hauteur de 50%.

## **Les résultats du projet**

---

Finalement, les 7 agriculteurs qui ont participé à l'échange sortent gagnants :

- pour 4 d'entre eux, ce sont leurs parcelles pâturables pour les vaches, proches de l'étable, qui ont augmenté.
- pour les 3 autres, ce sont des parcelles très éloignées de leur siège d'exploitation qui ont été échangées, limitant ainsi les trajets des engins agricoles.

Les frais engagés pour cet échange en faveur de la qualité de l'eau sont pris en charge par le Conseil Général d'Ille et Vilaine, le SMPBR et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

## **Le coût du projet**

---

Le coût du projet global comprend les missions suivantes

- Le temps d'animation chambre d'agriculture : 35 jours d'animation en 3 ans (financement SMPBR dans le cadre du contrat territorial)
- Le temps SAFER dédié à ce projet précis : 15 jours en 3 ans (auto-financement SAFER, dans le cadre de ce projet expérimental)
- Les frais de notaires et de bornage qui s'élèvent en global à 14 000 € (prise en charge 50% Conseil Général d'Ille et Vilaine, 50% SMPBR dans le cadre du contrat territorial)

## **Contacts pour précisions techniques sur le projet :**

---

Agriculteurs : Pierrick COCHON, président de l'association des agriculteurs

Chambre d'agriculture : Soazig PERCHE

SAFER : Nicolas BON

Conseil Général d'Ille et Vilaine : Anne RICHOU

SMPBR : Magali GRAND